

## Sommaire du 4e rapport bisannuel de la COSAC sur l'évolution des procédures et pratiques de l'Union Européenne relatives au contrôle parlementaire :

### **Chapitre 1: Contrôle parlementaire de la PESC et de la PESD par les parlements nationaux**

Ce chapitre aura pour but de donner un aperçu sur les systèmes de contrôle parlementaire de la Politique étrangère et de Sécurité Commune (Politique Européenne de Sécurité et de Défense incluse) dans les parlements nationaux. Ce chapitre analysera comment les procédures et pratiques de contrôle parlementaire diffèrent des procédures en vigueur pour les affaires européennes normales. L'accent sera mis sur les domaines dans lesquels les parlements nationaux pourraient faire face à des problèmes pour contrôler la PESC.

Etant donné que le 3e rapport bisannuel contenait des informations sur les procédures de contrôle parlementaire des affaires européennes normales en vigueur dans les parlements nationaux, il n'est pas nécessaire de revenir sur ce sujet dans le questionnaire- le but sera plutôt de mettre à profit cette information en regardant sur un domaine politique précis.

### **Chapitre 2: Contrôle des études d'impact**

La Commission a publié une Communication intitulée " Améliorer la réglementation en matière de croissance et d'emploi dans l'Union européenne" en mars 2005 (Com(2005)97 final) et "l'amélioration de la réglementation" sera l'un des thèmes principaux de la Présidence du Royaume-Uni. L'idée est que ce chapitre devra expliquer comment les parlements nationaux contrôlent les études d'impact de la Commission et de savoir si ces études devaient être modifiées en vue de faciliter le contrôle parlementaire et de produire ainsi une meilleure réglementation.

Comme pour le chapitre 1, ce chapitre mettra à profit le travail fait pour les rapports bisannuels précédents pour ainsi assurer le suivi du travail de la COSAC. Chapitre 2 du 1er rapport bisannuel a expliqué la procédure des études d'impact et les plans de la Commission pour le "better lawmaking". Chapitre 4 du 2e rapport bisannuel intitulé "Documents concernant les projets de législation européenne (exposé des motifs) des gouvernements transmis aux parlements nationaux) a montré quels sont les parlements nationaux qui obligent leurs gouvernements d'inclure des études d'impact pur les projets de législation européenne dans l'exposé des motifs.

Ce chapitre qui entend être complémentaire au travail précédant, mettra l'accent sur les *procédures* en vigueur dans les parlements nationaux pour contrôler les études d'impact de la Commission, ainsi que *la pratique* de la Commission et des parlements.

### **Chapitre 3 Augmenter la prise de conscience européenne**

La Contribution adoptée par la XXXIIIe COSAC (17-18 mai 2005 à Luxembourg) a demandé au secrétariat de la COSAC de rédiger un rapport sur les progrès réalisés par les parlements nationaux relatifs à la déclaration sur le rôle des parlements nationaux dans le débat européen: "«Augmenter la prise de conscience européenne au niveau national»" en vue d'"«informer tout débat à ce sujet lors d'une réunion ordinaire future»".

N.B. Le secrétariat de la COSAC fera une recherche sur ce sujet par courrier électronique avec les parlements nationaux, voilà pourquoi ce chapitre ne sera pas couvert par le questionnaire.

## **Chapitre 4: Réunions du Conseil en public**

Chapitre 2 du 1er rapport bisannuel a expliqué comment le règlement interne du Conseil a été modifié en vue d'ouvrir les réunions du Conseil au public quand le Conseil agit suivant la procédure de co-décision avec le Parlement européen.

Ce chapitre essaiera d'examiner jusqu'à quel point la pratique du Conseil a changé depuis le changement du règlement. Quel effet a eu ce changement du règlement? Combien de fois et pour quelle durée le Conseil se réunit en public? Est-ce que le Conseil a discuté aussi bien des points A que des points B en public? Quelles statistiques sont accessibles pour démontrer ceci?

N.B. L'information et les figures nécessaires pour ce chapitre seront fournies par le secrétariat du Conseil, voilà pourquoi ce chapitre n'est pas couvert par le questionnaire.

## **Chapitre 5: Premières et deuxièmes lectures de la procédure de co-décision**

Ce chapitre présentera des informations sur l'usage de la co-décision au cours de la première moitié de 2005. Ce chapitre montrera combien de projets d'acte législatif européen ont été adoptés pendant les différentes étapes de la procédure législative. Le chapitre sera basé sur des données empiriques collectées au cours des 6 derniers mois (depuis 1er janvier 2005)

N.B. L'information et les figures nécessaires pour ce chapitre seront fournies principalement par le secrétariat de la conciliation et de la co-décision, voilà pourquoi ce chapitre n'est pas couvert par le questionnaire.

La Présidence du Royaume-Uni a demandé au secrétariat de la COSAC de présenter une note séparée à la XXXIV COSAC sur les **sujets futurs pour la COSAC**.

Cette note comportera des propositions faites par les délégations (en accord avec article 7 et 7.1 du règlement interne de la COSAC) sur des sujets que la COSAC pourrait traiter en 2006.

N.B. Cette note sera basée sur une question unique dans le questionnaire pour le rapport bisannuel et sera discutée à la fin de la XXXIV COSAC à Londres en octobre.